

**TABLEAU DES MESURES A PRENDRE PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CADRE N° 2009-016 DU 12 AOUT 2009 ET LE DECRET N° 2015 – 125/PR DU 24 DECEMBRE 2015 RELATIFS A LA QUALITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>ECHEANC E</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>STRUCTURES PILOTES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>A COURT TERME</b>					
Mettre en place une cellule qualité	20/01/2017	1. Cellule qualité opérationnelle,	Tous ministères et institutions de la République	CAB/SG/ Directions Centrales/Institutions rattachées	Non encore réalisée
<b>A. A MOYEN OU LONG TERME</b>					
Prévoir au budget du département une ligne pour le renforcement des capacités des membres de la cellule qualité	30/01/2017	2. La ligne de renforcement des capacités des membres de la cellule qualité est disponible	Tous ministères et institutions de la République	CAB/SG/ Directions Centrales/Institutions rattachées	Non encore réalisée
Mettre en place un système de management de la qualité	01/03/2017	3. Système de management de la qualité mise en place			Non encore réalisée
Inclure dans tous les appels d'offre des marchés publics, la référence systématique aux normes	31/03/2017	4. Tous les marchés publics sont désormais référencés aux normes			Non encore réalisée
Veiller à ce que tout produit ou service mis à la consommation sur le territoire national soit conforme aux normes en vigueur. La preuve de la conformité est du ressort de l'importateur, de l'exportateur ou du prestataire, du fabricant et du producteur	30/03/2017	5. Les produits et services mis en consommation sur le territoire national sont conformes			Non encore réalisée
Mettre en œuvre la politique qualité dans tous les services tant du secteur public que privé	30/03/2017	6. La politique qualité est mise en œuvre dans toutes les branches d'activités publiques et privées			En cours de réalisation Le document de politique nationale de la qualité a été validé le 14 juin 2016

**B. A COURT TERME**

**TABLEAU DES MESURES A PRENDRE PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CADRE N° 2009-016 DU 12 AOUT 2009 ET LE DECRET N° 2015 – 125/PR DU 24 DECEMBRE 2015 RELATIFS A LA QUALITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>ECHEANC E</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>STRUCTURES PILOTES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Faire adopter le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du fonds national de promotion de la qualité	24/11/2016	7. Le décret portant attribution, organisation et fonctionnement du fonds adopté en conseil des ministres	MCIPSPT/MEF/ MPD	CAB/SG/DBC/DAF/ CNSPSQAO/Institution s rattachées	Réalisée
Créer une commission technique de mise en place de la haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE) et ses structures techniques de la qualité notamment l'agence togolaise de normalisation (ATN), l'agence togolaise de métrologie (ATOMET), le comité togolais d'agrément (COTAG) et l'agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ)	30/11/2016	8. L'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission technique signé			En cours de réalisation
Allouer une subvention de fonctionnement à la commission technique de mise en place de la HAUQE et ses structures techniques (ATN, COTAG, ATOMET, ATOPROQ)	30/01/2017	9. Une subvention de fonctionnement est allouée dans le budget 2017 à la commission technique de mise en place			Non encore réalisée
Allouer un budget de fonctionnement à la HAUQE et à ses structures techniques (ATN, COTAG, ATOMET, ATOPROQ)	30/01/2017	10. Un budget de fonctionnement est alloué dans le budget 2017 à la HAUQE et ses structures techniques			
Allouer un budget d'investissement à la HAUQE pour la construction du siège de l'infrastructure de la qualité		11. Un budget d'investissement est alloué dans le budget 2017 à la HAUQE			

**TABLEAU DES MESURES A PRENDRE PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CADRE N° 2009-016 DU 12 AOUT 2009 ET LE DECRET N° 2015 - 125/PR DU 24 DECEMBRE 2015 RELATIFS A LA QUALITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>ECHEANC E</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>STRUCTURES PILOTES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Veiller au respect des normes de qualité (la qualité de vie, la réduction des nuisances de toute sorte, la protection de la nature etc.) par l'agence nationale de gestion de l'environnement dans ses activités	30/01/2017	12. Les activités de l'agence nationale de gestion de l'environnement sont conformes aux normes de qualité	MERF	SG/CAB/ANGE/ Institutions rattachées	Non encore réalisée

**C. A MOYEN OU LONG TERME**

Mettre en place un référentiel systématique professionnel aux normes de qualité	31/04/2017	13. Un référentiel systématique professionnel aux normes de qualité est mise en place	MDBAJEJ	CAB/SG/DA/CRM / Institutions rattachées	Non encore réalisée
Mettre en place un référentiel systématique de normes de qualité dans les professions artisanales		14. Un référentiel systématique aux normes de qualité dans les professions artisanale sont mise en place			
Mettre en place le fonds national de promotion de la qualité	30/01/2017	15. Le fonds national de promotion de la qualité est opérationnel	MCIPSPT/MEF/ MPD	CAB/SG/DBC/DAF/ CNSPSQAO/Institution s rattachées	Non encore réalisée
Mettre en place un système sécurisé d'évaluation des connaissances dans toutes les universités et centres de formations du Togo	30/09/2017	16. Un système d'évaluation sécurisé est mise en place dans les toutes universités et centres de formations du Togo	MESR/MEPSFP/ MEPSETFP	CAB/SG/DA/CRM / Institutions rattachées/Univer sités publiques et privées	Non encore réalisée
Introduire dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux les modules sur le concept de la qualité, la culture qualité et les outils de sa mise en œuvre		17. Les modules qualité sont introduits dans les cursus scolaires et universitaires,			
Soumettre systématiquement les marchés publics relatifs aux travaux et infrastructures (routes, ponts	31/03/2017	18. Les marchés publics relatifs aux travaux et	MIT		Non encore réalisée

**TABLEAU DES MESURES A PRENDRE PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CADRE N° 2009-016 DU 12 AOUT 2009 ET LE DECRET N° 2015 – 125/PR DU 24 DECEMBRE 2015 RELATIFS A LA QUALITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>ECHEANC E</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>STRUCTURES PILOTES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
etc.) aux normes techniques en la matière		infrastructures sont systématiquement soumis aux normes techniques		SG/CAB/DGTP/ Institutions rattachées	
Mettre en place une politique intégrée du transport de marchandises conforme aux normes de qualité	30/03/2017	19. La politique intégrée du transport de marchandises conforme aux normes de qualité est mise en place,			
<b>D. A COURT TERME</b>					
Faire adopter le décret relatif aux équipements sous pression	30/01/2017	20. Le décret relatif aux équipements de sous pression est adopté en conseil des ministres	MME	SG et autres services du MME	Non réalisé
Elaborer et faire adopter la politique nationale de la qualité	30/01/2017	21. La politique nationale qualité est élaborée et adoptée en conseil des ministres			Non encore réalisée Le document de politique nationale de la qualité a été validé le 14 juin 2016
Généraliser un système national uniforme de mesure et d'essais dans les domaines des produits et services	30/06/2017	22. Le système national uniforme de mesure et d'essais dans les domaines des produits et services sont adoptés et généralisés	MCIPSPT	SG/PFNSQAO/CNSP SQAQ/HAUQE et Structures Techniques/DDI/D QM/DCIC/SAZOF	Non encore réalisée
Elaborer et faire adopter le système international d'unités de mesure et veiller à sa mise en œuvre sur tout le territoire national		23. Le système international d'unités de mesure est élaboré, adopté et mise en œuvre sur le territoire national			
<b>E. A MOYEN OU LONG TERME</b>					
Mettre en place un système de reconnaissance mutuelle d'un organisme national et régional d'agrément et d'accréditation des laboratoires, pour les étalonnages et les essais	30/04/2017	24. Le système de reconnaissance mutuelle d'un organisme national et régional d'agrément est mise en place		SG/PFNSQAO/CNSP SQAQ/HAUQE et Structures Techniques/DDI/D QM/DCIC/SAZOF	Non encore réalisée
Mettre en place l'agence togolaise de métrologie	30/05/2017	25. .			En cour de réalisation

**TABLEAU DES MESURES A PRENDRE PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CADRE N° 2009-016 DU 12 AOUT 2009 ET LE DECRET N° 2015 – 125/PR DU 24 DECEMBRE 2015 RELATIFS A LA QUALITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>ECHEANC E</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>STRUCTURES PILOTES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
avec un laboratoire de référence		25.1. L'agence togolaise de métrologie est opérationnelle, 25.2. Le laboratoire de référence est mise en place,	MCIPSPT		Le décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015
Faire adopter le décret d'application de la loi sur la métrologie légale	24/12/2016	26. Le décret d'application est adopté en conseil des ministres			En cours de réalisation
Mettre en place l'institut national de métrologie légale	31/07/2017	27. L'institut national de métrologie légale est opérationnel,			Non encore réalisée
Adopter des méthodes compatibles et des procédures harmonisées pour déterminer, déclarer et éliminer les obstacles identifiés par un système d'information communautaire approprié	31/05/2017	28. Les méthodes compatibles et des procédures harmonisées pour déterminer, déclarer et éliminer les obstacles identifiés par un système d'information communautaire approprié sont adoptées			Non encore réalisée
Préparer, adopter, appliquer et maintenir les mesures relatives à la normalisation, aux procédures d'autorisation ou d'habilitation, à la métrologie et à la gestion de l'environnement	30/06/2017	29. Les mesures relatives à la normalisation, aux procédures d'autorisation ou d'habilitation, à la métrologie et à la gestion de l'environnement sont adoptées et appliquées	MCIPSPT	SG/PFNSQAO/CNSP SQAQ/HAUQE et Structures Techniques/DDI/D QM/DCIC	Non encore réalisée
Mettre en place l'agence togolaise de normalisation	30/04/2017	30. L'organisme d'élaboration des normes est opérationnel,			En cours de réalisation Le décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015
Mettre en place l'agence togolaise de promotion de la qualité	30/04/2017	31. L'organisme de promotion de la qualité est opérationnel,			En cours de réalisation Le décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015
Mettre en place un organisme de coordination de l'infrastructure qualité et de gestion de		32. L'organisme de coordination de			En cours de réalisation Le décret portant attributions, organisation et fonctionnement a été adopté le 24 décembre 2015

**TABLEAU DES MESURES A PRENDRE PAR LES MINISTERES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CADRE N° 2009-016 DU 12 AOUT 2009 ET LE DECRET N° 2015 – 125/PR DU 24 DECEMBRE 2015 RELATIFS A LA QUALITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>ECHEANC E</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>STRUCTURES PILOTES</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
l'environnement		l'infrastructure qualité et de gestion de l'environnement est opérationnel			
Amener le secteur privé à introduire systématiquement les normes de qualité dans les appels d'offre et à adopter les nomes en vigueur pour tout service et produit	31/03/2017	33. . 33.1. Les appels d'offres des opérateurs privés respectent les normes de qualité, 33.2. Les services et produits des opérateurs économiques privés sont conformes aux normes			Non encore réalisée